

Robert Sarrazac

## À PROPOS DE L'ASSEMBLÉE DES PEUPLES

*Esprit*, février 1949

Au cours de l'interruption de la séance de l'O.N.U. le 19 novembre 1948, et dans les manifestations qui l'ont suivie, Garry Davis et ses camarades ont posé à l'Assemblée Générale des Nations Unies et devant l'opinion publique le problème des élections à une Assemblée Mondiale des Peuples, directement élue, non seulement pour exprimer la volonté de paix des masses mondiales, mais pour donner corps et puissance à la souveraineté mondiale dont elles sont en fait seules détentrices. Non seulement ce projet n'a pas sombré dans le ridicule, en affrontant l'opinion, mais bien au contraire, son exposé esquissé en quelques minutes par l'abbé Pierre le 9 décembre au Vél' d'Hiv', atteignait en son point vif la sensibilité populaire et provoquait des applaudissements prolongés.

Le 30 décembre, dans un article du Monde intitulé « Du pacifisme au mondialisme », André Fontaine examinait sérieusement cette perspective et les conséquences imprévisibles qu'elle ne manquerait pas d'avoir. Au cours du mois de décembre, la presse et la radio dans leurs informations et commentaires sur l'action de Garry Davis lui ont donné une large diffusion. Le cheminement tellement rapide dans l'opinion internationale d'un projet si simple et si propre à frapper l'imagination comme le bon sens des hommes menacés par la guerre atomique, est vraisemblablement un des faits majeurs qui permettent de parler ici d'une « Révision du pacifisme ».

Avant d'aller plus loin, il semble indispensable de donner une brève documentation préliminaire pour fixer quelques traits précis autour de l'idée bien floue de parlement mondial.

Entrevue comme une lointaine utopie par quelques idéologues au XIXe siècle, elle fut suggérée pour la première fois après la grande guerre dans un opuscule plein de vues géniales par M. Follin, l'un des pionniers du pacifisme en France. Ce ne fut qu'un vœu sans suite.

En avril 1946, des « citoyens du monde » français proposaient « la représentation économique directe des hommes en tant que citoyens du monde au plan économique, en vue d'élire un Parlement économique mondial ».

Les délégués à cette assemblée auraient essentiellement revendiqué la direction et le contrôle de l'énergie atomique, la « mondialisation » des grandes sources d'énergie et des matières premières issue du sous-sol. Prenant appui sur les revendications populaires immédiates pour l'accroissement du standard de vie et la sécurité, cette approche abordait par le biais technique et à propos d'objectifs aussi précis que limités, le problème d'ensemble de l'organisation économique de la planète, c'est-à-dire de l'instauration d'une démocratie et d'une souveraineté mondiales.

Elle permettait d'intéresser directement de multiples organismes techniques, les centrales syndicales, le mouvement coopératif, les confédérations de consommateurs, etc.

Parallèlement, Henry Osborne, député travailliste, lançait en Angleterre un plan d'élections à une Assemblée Constituante Mondiale. Il proposait des élections à partir de 1950, à raison d'un délégué par million d'habitants, le mode de désignation étant laissé au libre choix de chaque pays. En quelques mois, il obtenait l'accord de plus de 100 députés britanniques, pour la plupart travaillistes, ainsi que l'adhésion de principe de 25 grandes personnalités internationales de la science et de la culture.

Le Congrès fédéraliste d'août 1947 à Montreux adoptait ce projet comme l'une des approches valables pour faire naître un gouvernement fédéral mondial.

En septembre 47, un accord était signé entre le groupe anglais et le groupe français, qui fixait un moyen terme entre les deux conceptions. Alors que le projet britannique n'envisageait de donner comme tâche à la Constituante que de rédiger une Constitution à faire ratifier par les États avec l'appui populaire, les Français proposaient une Constituante disposant au départ du pouvoir de créer un Commissariat de l'énergie atomique et de proposer les mesures susceptibles d'enrayer la course à la guerre.

Le texte suivant extrait de l'accord du 26 septembre 1947, indique quelles attributions il parut alors possible de proposer à la future assemblée.

a) Il est désirable que la Constituante Mondiale se fixe pour but dès le commencement de ses travaux, en 1950, de constituer sous sa souveraineté, une commission de savants et techniciens atomiques à qui les U.S.A. et autres États pourraient immédiatement confier le monopole et le contrôle de l'énergie atomique (gisements d'uranium, usines existantes, armes déjà fabriquées). Des efforts de propagande doivent dès maintenant être entrepris dans ce sens pour convaincre peuples et gouvernements.

b) Tout en rédigeant la constitution, la Constituante devra pouvoir faire des propositions et prendre toutes initiatives en vue d'aider l'O.N.U., les États et les peuples à retarder le conflit armé entre les deux blocs.

Évidemment de telles propositions posées comme des nuées en avant de nous pouvaient prêter à sourire. Il fallait pourtant définir de premiers terrains d'entente. Le besoin se fit du reste très vite sentir au cours de l'année suivante de trouver une base d'accord acceptable aussi bien pour les délégués du Pakistan et de l'Inde que pour le Suédois et l'Américain.

En novembre dernier, le Comité International de l'Assemblée des Peuples, réuni à Londres, définissait ainsi les objectifs minima de la future Assemblée des Peuples :

- Déterminer la structure, les pouvoirs et la Charte du Gouvernement Fédéral Mondial.
- Faire les recommandations et propositions à l'O.N.U. aux États et aux Peuples pour la résolution des conflits en cours entre les États.

Ce texte n'est évidemment que provisoire. Il sera vraisemblablement révisé au fur et à mesure de l'expansion dans de nouveaux groupes de pays.

Il vaut actuellement pour les 15 pays où le travail est effectivement en cours (Allemagne, Australie, Belgique, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, France, Grande-Bretagne, Inde, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Suède et Turquie) et pour les 9 pays où il s'amorce (Brésil, Chili, Chine, Égypte, Finlande, Grèce, Italie, Pakistan et Suisse).

Afin d'éviter des interprétations erronées, il convient également d'apporter un minimum d'explications sur la façon dont le Comité International à l'Assemblée des Peuples envisage l'opération dans ses grandes lignes.

a) Il est évident qu'il s'agit essentiellement au départ d'un « geste collectif » à portée symbolique visant moins en premier lieu à faire une Constitution qu'à donner un choc psychologique à l'opinion publique mondiale.

Le premier groupe de Constituants élus qui en octobre 1950 se rassemblera en Suisse ou à New-Delhi comprendra peut-être de 30 à 150 membres. Il sera avant tout un point focal pour l'espérance des peuples dont l'angoisse ira croissant avec le rapprochement du conflit. Il sera la preuve vivante qu'il est possible aux hommes par un geste simple d'élire des représentants souverains à l'organisation de la paix. Il deviendra immédiatement une tribune de la conscience des peuples qui, par radio, répétera quotidiennement leur volonté d'être consultés et proposera à l'O.N.U., c'est-à-dire aux États, des solutions pratiques pour retarder et empêcher le conflit. Il n'est pas exclu qu'il devienne ainsi un point de cristallisation tel que le rythme des élections se précipite jusqu'à permettre en moins de deux ans la représentation effective des deux tiers de l'humanité. Ce sera l'une des fonctions des premiers élus que de voyager sans cesse pour faciliter les élections et convaincre les couches incultes de la population de la nécessité de participer massivement au vote.

b) Il ne faut pas imaginer ces opérations électorales à la manière des élections parlementaires habituelles. Organisées officieusement par des militants aujourd'hui inconnus, elles désigneront vraisemblablement des hommes nouveaux par des moyens de fortune.

Les signatures sur des registres seront utilisées plus souvent que les urnes, le vote par correspondance se pratiquera sans doute en bien des occasions.

Chaque Comité National ayant été laissé libre de choisir le mode de désignation des délégués de son pays, à la condition que soit respectée la proportion d'un par million d'habitants, les procédés les plus divers seront vraisemblablement utilisés : dans certains cas ce seront les grandes organisations existantes qui désigneront leurs représentants, dans d'autres, ce seront les délégués des communes et des villes, élus par un suffrage à plusieurs degrés. Ce pourront être également dans des régions comme l'Afrique, l'Insulinde ou la Chine, des notables provisoirement désignés par les organisations ou autorités locales, en attendant que des élections démocratiques ultérieures confirment le pouvoir des premiers désignés ou les remplacent par d'autres.

Il est possible qu'au cours des deux années qui viennent, les opérations-pilotes de vote sur des secteurs limités que le député Millington prépare dans une circonscription anglaise et que Fred Camey étudie sur neuf millions d'habitants de l'Illinois réussissent et fassent triompher le mode de représentation territorial.

Il est possible aussi que les études actuellement en cours pour la création d'un Commissariat populaire à l'alimentation mondiale, et d'un Commissariat à l'utilisation mondiale de l'énergie atomique, débouchent sur des réalisations rapides avec l'aide des organisations de masses existantes et imposent des représentations fonctionnelles.

En tout état de cause les indices actuels permettent d'entrevoir que l'on verra apparaître des formes nouvelles de représentation des besoins humains, les unes économiques, les autres culturelles à travers lesquelles la puissance des syndicats est appelée à jouer un rôle majeur.

Géographiquement, il semble que les premières représentations acquises proviendront notamment d'Allemagne, de l'Inde, d'Angleterre, des territoires coloniaux d'Afrique et d'Asie du Sud.

Les coloniaux en lutte pour leur libération se hâteront de désigner des délégués car ce sera pour eux la première chance qui leur sera offerte de siéger réellement à égalité avec les Européens et les Américains. Les tests faits en juin dernier au Congrès des Peuples de Puteaux, et le nombre de signatures recueillies parmi les chefs politiques et syndicalistes arabes, centre-africains et sud-asiatiques ont été significatifs à cet égard.

c) Que pourra l'Assemblée des Peuples ? Le groupe international qui en lance le projet est peut-être moins bien placé que d'autres pour en apprécier les chances. Nous savons parfaitement que nous tentons une expérience qui est un véritable défi à l'histoire, et qui est aussi au sens le plus fort de l'expression un acte de foi en l'Homme. Nous savons qu'à partir du jour où le premier député constituant aura été élu et commencera de parler quelque part dans un pays dont nous ne savons pas quel il sera, un acte révolutionnaire d'une portée considérable aura été posé. A partir de là un nouveau processus de regroupement de forces sera peut-être possible, la chance de briser un dilemme absurde sera peut-être ouverte.

Lancer aujourd'hui contre les féodalités établies, l'idée de la démocratie mondiale à construire par tous est une folie disent à bon droit les réalistes. Nous disons que c'est une folie à tenter.

Quoi qu'il en soit la question pour nous est moins de savoir si nous réussirons à arrêter la guerre ou à construire une démocratie mondiale, que de parvenir à trouver les bonnes conditions de départ de notre folle expérience.

La difficulté est certes de faire pénétrer l'idée, d'organiser une propagande, d'enregistrer des citoyens du monde, de mettre sur pied un système de votation, mais elle est bien plus encore de trouver les courants de force et les hommes, de découvrir l'esprit commun et le climat de travail qui ne fassent pas de cette entreprise au départ une entreprise antisoviétique ou antiaméricaine.

Le problème est de conquérir le droit à parler au nom de tous les hommes, c'est-à-dire au départ d'en appeler effectivement à tous les hommes, au nom de la conscience mondiale à faire naître ensemble par un effort commun de dépassement des idéologies et des blocs.

Certes il est vrai que l'Assemblée des Peuples n'aura de chance de pesée historique efficace dans le conflit en cours que si entre 1951 et 1953 elle parvient à grouper douze cents députés parlant au nom de la moitié de l'humanité.

Mais même si elle atteint ce volume, elle n'exercera de pesée valable, elle n'aura de crédit réel que si elle est soutenue et portée par l'opinion publique mondiale. Or, cette opinion publique mondiale n'a de chance d'apparaître que si parmi ces douze cents députés nous trouvons des Vietnamiens communistes aussi bien que des Français, des Yougoslaves, des Tchèques, des Polonais aussi bien que des Italiens et des Américains, des prolétaires à côté des bourgeois, des communistes à côté des anticommunistes.

Les Russes y seront-ils ? Y viendront-ils les derniers ou n'y viendront-ils pas ? S'ils refusent de venir siéger, faisons que devant l'opinion publique mondiale qui inclut l'opinion des peuples soviétiques ce refus nous ait été consciemment opposé par le Gouvernement soviétique après que nous les aurons longtemps, patiemment et sincèrement appelés à faire avec nous l'Assemblée des Peuples.

Si nous travaillions autrement qu'avec le désir profond de voir un jour deux cent quinze députés soviétiques siéger avec les autres dans une même assemblée, non seulement nous serions indignes de paraître devant l'histoire, mais plus encore, nous irions à l'échec assuré et très vite. Car les hommes ne s'y tromperaient pas longtemps.

**Robert Sarrazac**